
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE

RÈGLEMENT NUMERO 10RG-0823

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 329 425 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 329 425 \$
POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AINSI QUE
DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES RUES COUTU, ARBOUR, FERLAND ET CURÉ-
LEFEBVRE**

- ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à la réfection des infrastructures souterraines et de voirie sur les rues Coutu, Arbour, Ferland et Curé-Lefebvre ;
- ATTENDU QUE le coût du projet est de 2 329 425 \$;
- ATTENDU QUE la municipalité désire financer les travaux par un règlement d'emprunt ;
- ATTENDU QUE la municipalité bénéficie d'une subvention provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) d'un montant de 1 247 730 \$ dont la programmation 2019-2024 inclut les travaux prévus au présent règlement;
- ATTENDU QUE le règlement n'a pas à être approuvé par les personnes habiles à voter car la subvention couvre plus de 50% de la dépense;
- ATTENDU QU' afin de déterminer les termes de l'emprunt, la municipalité a obtenu une évaluation de la durée de vie utile des infrastructures à être construites, préparé par une firme d'ingénierie;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné lors d'une séance du conseil tenue le ... ;

En conséquence, sur proposition de Guillaume Scott il est unanimement résolu :

Que le présent règlement, portant le numéro 10RG-0823, soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMERO 10RG-0823

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 329 425 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 329 425 \$
POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AINSI QUE
DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES RUES COUTU, ARBOUR, FERLAND ET CURÉ-
LEFEBVRE**

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - AUTORISATION - TRAVAUX

Le conseil est autorisé à effectuer la réalisation de travaux de réfection des infrastructures souterraines et de voirie sur les rues Coutu, Arbour, Ferland et Curé-Lefebvre.

Le coût des travaux est établi dans la soumission (option B) de l'entreprise Généreux Construction Inc., en date du 12 juin 2023 ainsi que dans l'estimé préparé par Éric Gélinas, directeur général adjoint, en date du 23 août 2023, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3 - AUTORISATION - DÉPENSE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 329 425 \$, pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 - AUTORISATION - EMPRUNT

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme 931 770 \$ sur une période de 25 ans (correspondant aux infrastructures de voirie) et une somme de 1 397 655 \$ sur une période de 40 ans (correspondant aux infrastructures d'aqueduc et d'égout). Le rapport d'étude de l'évaluation de la durée de vie utile des infrastructures a été préparée par la firme d'ingénieurs Larocque Cournoyer en date du 3 août 2023.

ARTICLE 5 - REPARTITION DES COÛTS - CAPITAL ET INTÉRÊTS

Le coût total de l'emprunt sera réparti comme suit, selon les termes établis à l'article 4:

20% de l'emprunt sera assumé par l'ensemble des contribuables de la municipalité;
17% de l'emprunt sera assumé par les bénéficiaires du réseau d'égout ;
63% de l'emprunt sera assumé par les bénéficiaires du réseau d'aqueduc.

- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de la partie de l'emprunt (20%) assumée par l'ensemble des contribuables de la municipalité, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant les termes de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de la partie de l'emprunt (17%) assumé par les bénéficiaires du réseau d'égout, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant les termes de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de la partie de l'emprunt (63%) assumé par les bénéficiaires du réseau d'aqueduc, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant les termes de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 6- EXCÉDENT D'UNE AFFECTATION AUTORISÉE

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7- CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la dépense mentionnée à l'article 5, une subvention obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* 1 247 730 \$, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « C ».

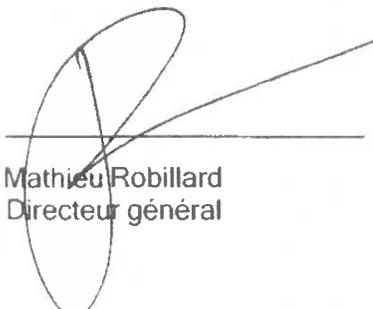
Le conseil affecte également à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

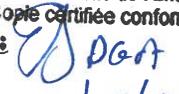
Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8- ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Martin Héroux
Maire


Mathieu Robillard
Directeur général

par: 
6/09/23

ANNEXE A SOUSSION

 VINCOURT COURNOYER SENC

PROJET P2623 302C

FORMULE DE SOUSSION

Sainte-Émèlie-de-l'Énergie

PROJET : Réfection de la rue Arbour, Coutu, Ferland et Curé Lefebvre

Après avoir examiné attentivement les documents de soumission et visité les lieux, nous nous engageons par les présentes à fournir la main-d'œuvre, la machinerie et l'outillage nécessaires à la parfaite exécution des travaux décrits aux plans et devis.

Nous nous engageons à exécuter tout travail supplémentaire non prévu qui pourra être exigé. Dans ce cas, les bases de paiement seront les prix unitaires ou forfaitaires soumis.

Cette soumission est valide pour une période de 90 jours après l'ouverture des soumissions.

Il est entendu que la municipalité de Sainte-Émèlie-de-l'Énergie peut accepter en tout ou en partie la soumission reçue, c'est-à-dire que la municipalité se réserve le droit de supprimer des articles ou diminuer les quantités apparaissant sur la formule de soumission. Les prix soumis seront valides pour toute la durée du contrat.

Deux prix sont soumis. Le prix retenu sera le prix le plus bas qui n'excède pas le montant de la subvention.

Montant global de la soumission OPTION A : *****1 482 286,45\$

1. - Bordereau - Coutu-Ferland
2. - Bordereau - rue Arbour (Principale à Coutu)

Montant global de la soumission OPTION B : *****2 142 881,07\$

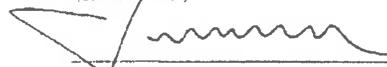
1. - Bordereau - Coutu-Ferland
2. - Bordereau - rue Arbour (Principale à Coutu)
3. - Bordereau - rue Arbour (de Coutu) et Curé Lefebvre

Nom du Soumissionnaire : GENEREUX CONSTRUCTION INC.

Adresse de la place d'affaires : 621, route Louis-Cyr
(Adresse civique)

Saint-Jean-de-Matha J0K 2S0
(Ville) (Code postal)

Représentant : Eric Généreux, ing. M.B.A. Secrétaire-trésorier
(Lettres imprimées) (Titre)

 12 juin 2023
Signature Date

FORMULAIRE DE SOUSSION

Réfection Arbour, Coutu, Ferland, Curé Lefebvre
Sainte-Émèlie-de-l'Énergie

Mun. Ste-Émélie-de-l'Énergie
Copie certifiée conforme
per: J DGA
6/09/23

LAROCQUE COURNOYER SENC

BORDEREAU ET ITEMS DE SOUMISSION

Réfection Arbour, Coutu, Ferland, Cure Lefebvre
Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Dossier : P2823 302C

per
J DGA
6/09/23

1- Bordereau - Coutu-Ferland

Item	Description	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût
1.0 Aqueduc					
1.1	Préparation de chantier et signalisation	1	global	113 965,00 \$	113 965,00 \$
1.2	Alimentation temporaire en eau potable avec protection contre les incendies	1	global	44 190,00 \$	44 190,00 \$
1.3	Enlèvement des conduites d'eau potable	1	global	3 275,00 \$	3 275,00 \$
1.4	Raccordement Ø150 (projeté-existant)	2	unité	7 455,00 \$	14 910,00 \$
1.5	Tuyau Ø150, Bionax ou PVC DR-18	360	m.l.	155,00 \$	55 800,00 \$
1.6	Bouche d'incendie complète (raccords, vanne, ...)	1	unité	10 500,00 \$	10 500,00 \$
1.7	Vanne et boîte de vanne ajustable	3	unité	2 575,00 \$	7 725,00 \$
1.8	Entrée de service Ø20	15	unité	925,00 \$	13 875,00 \$
1.9	Nettoyage par torpille, essais d'étanchéité et de salubrité	1	global	4 945,00 \$	4 945,00 \$
SOUS-TOTAL AQUEDEC:					269 185,00 \$
Item	Description	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût
2.0 Égout sanitaire					
2.1	Blocage et pompage des eaux usées	1	global	1 850,00 \$	1 850,00 \$
2.2	Enlèvement des conduites d'eau usées et regards	1	global	4 125,00 \$	4 125,00 \$
2.3	Raccordement (projeté-existant)	2	unité	3 585,00 \$	7 170,00 \$
2.4	Tuyau et raccord PVC DR-35, Ø200	245	m.l.	165,00 \$	40 425,00 \$
2.5	Tuyau et raccord PVC DR-35, Ø250	118	m.l.	185,00 \$	21 830,00 \$
2.6	Entrée de service PVC DR-28, Ø150	15	unité	1 625,00 \$	24 375,00 \$
2.7	Regard d'égout préfabriqué Ø1 200	2	unité	5 250,00 \$	10 500,00 \$
2.8	Nettoyage et essai de déformation	1	global	4 415,00 \$	4 415,00 \$
2.9	Test d'étanchéité	1	global	875,00 \$	875,00 \$
2.10	Inspection par caméra	1	global	6 810,00 \$	6 810,00 \$
SOUS-TOTAL SANITAIRE:					122 375,00 \$

per
J. OGA
6/09/23

1- Bordereau - Coutu-Ferland

Item	Description	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût
3.0 Égout pluvial					
3.1	Enlèvement des conduites et puisards	1	global	1 595,00 \$	1 595,00 \$
3.2	Tuyau et raccord PVC DR-35, Ø300	140	m.l.	190,00 \$	28 800,00 \$
3.3	Regard pluvial Ø1200	1	Unité	4 615,00 \$	4 615,00 \$
3.4	Regard-puisard Ø900	2	unité	4 250,00 \$	8 500,00 \$
3.5	Puisards Ø600	13	unité	3 445,00 \$	44 785,00 \$
3.6	Nettoyage et essai de déformation	1	global	1 705,00 \$	1 705,00 \$
3.7	Inspection par caméra	1	global	2 625,00 \$	2 625,00 \$
SOUS-TOTAL PLUVIAL:					90 425,00 \$

Item	Description	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût
4.0 Voirie					
4.1	Enlèvement du pavage existant	2 750	m ²	2,00 \$	5 500,00 \$
4.2	Excavation classe B pour fondation de rue	2 080	m ³	7,00 \$	14 560,00 \$
4.3	Enlèvement et disposition des trottoirs et bordures exist.	322	m ²	12,00 \$	3 864,00 \$
4.4	Mise en forme de l'infrastructure	2 900	m ²	1,50 \$	4 350,00 \$
4.5	Fourniture, pose et compaction de la sous-fondation MG112	1 825	tonnes	10,00 \$	18 250,00 \$
4.6	Fourniture, pose et compaction de la fondation MG56	1 435	tonnes	16,00 \$	22 960,00 \$
4.7	Fourniture, pose et compaction de la fondation MG20	1 680	tonnes	20,00 \$	33 600,00 \$
4.8	Construction de trottoirs et allées de béton	540	m ²	145,00 \$	78 300,00 \$
4.9	Construction de bordures	360	m.l.	100,00 \$	36 000,00 \$
4.10	Fourniture, pose et compaction du pavage ESG-14 (PG 58-34), 165 kg/m ²	470	tonne	155,00 \$	72 850,00 \$
4.11	Fourniture, pose et compaction du pavage ESG-10 (PG 58-34), 95 kg/m ²	270	tonne	155,00 \$	41 850,00 \$

Mun. Ste-Émille-de-l'Énergie
Copie certifiée conforme
par: *[Signature]* 6/09/23
DGA

1- Bordereau - Coutu-Ferland

4.12 Réfection des entrées pavées	325	m ²	65,00 \$	21 125,00 \$
4.13 Réfection des entrées gravelées	100	m ²	20,00 \$	2 000,00 \$
4.14 Terre noire et gazon en plaque	970	m ²	23,00 \$	22 310,00 \$
SOUS-TOTAL VOIRIE:				377 519,00 \$
MONTANT TOTAL Coutu-Ferland (1.0 + 2.0 + 3.0 + 4.0):				859 504,00 \$
TPS (5%)				42 975,20 \$
TVQ (9,975%)				85 735,53 \$
MONTANT TOTAL 1:				988 214,73 \$

par J. DGA
6/09/23

2- Bordereau - rue Arbour (Principale à Coutu)

Item	Description	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût
1.0 Aqueduc					
1.1	Préparation de chantier et signalisation	1	global	65 975,00 \$	65 975,00 \$
1.2	Alimentation temporaire en eau potable avec protection contre les incendies	1	global	24 465,00 \$	24 465,00 \$
1.3	Enlèvement des conduites d'eau potable	1	global	1 225,00 \$	1 225,00 \$
1.4	Raccordement Ø150 (projeté-existant)	1	unité	5 825,00 \$	5 825,00 \$
1.5	Tuyau Ø150, Bionax ou PVC DR-18	164	m.l.	155,00 \$	25 420,00 \$
1.6	Bouche d'incendie complète (raccords, vanne, ...)	1	unité	10 500,00 \$	10 500,00 \$
1.7	Vanne et boîte de vanne ajustable	2	unité	2 575,00 \$	5 150,00 \$
1.8	Entrée de service Ø20	8	unité	925,00 \$	7 400,00 \$
1.9	Entrée de service Ø50 (411, Arbour)	1	unité	2 785,00 \$	2 785,00 \$
1.10	Entrée de service Ø100 (411, Arbour)	1	unité	5 170,00 \$	5 170,00 \$
1.11	Nettoyage par torpille, essais d'étanchéité et de salubrité	1	global	2 255,00 \$	2 255,00 \$
SOUS-TOTAL AQUEDUC:					156 170,00 \$
Item	Description	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût
2.0 Égout sanitaire					
2.1	Blocage et pompage des eaux usées	1	global	1 150,00 \$	1 150,00 \$
2.2	Enlèvement des conduites d'eau usées et regards	1	global	1 545,00 \$	1 545,00 \$
2.3	Raccordement (projeté-existant)	1	unité	4 380,00 \$	4 380,00 \$
2.4	Tuyau et raccord PVC DR-35, Ø250	163	m.l.	185,00 \$	30 155,00 \$
2.5	Entrée de service PVC DR-28, Ø150	8	unité	1 625,00 \$	13 000,00 \$
2.6	Regard d'égout préfabriqué Ø1 200	2	unité	5 250,00 \$	10 500,00 \$
2.7	Nettoyage et essai de déformation	1	global	1 985,00 \$	1 985,00 \$
2.8	Test d'étanchéité	1	global	595,00 \$	595,00 \$
2.9	Inspection par caméra	1	global	3 055,00 \$	3 055,00 \$
SOUS-TOTAL SANITAIRE:					66 365,00 \$

J. OCA
6/09/232- Bordereau - rue Arbour (Principale à Coutu)

Item	Description	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût
3.0 Égout pluvial					
3.1	Enlèvement des conduites et puisards	1	global	2 085,00 \$	2 085,00 \$
3.2	Tuyau et raccord PVC DR-35, Ø300	155	m.l.	190,00 \$	29 450,00 \$
3.3	Regard-puisard Ø900	4	unité	4 250,00 \$	17 000,00 \$
3.4	Puisards Ø600	2	unité	3 445,00 \$	6 890,00 \$
3.5	Nettoyage et essai de déformation	1	global	1 885,00 \$	1 885,00 \$
3.6	Inspection par caméra	1	global	2 905,00 \$	2 905,00 \$
SOUS-TOTAL PLUVIAL:					60 215,00 \$

Item	Description	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût
4.0 Voirie					
4.1	Enlèvement du pavage existant	1 250	m ²	2,00 \$	2 500,00 \$
4.2	Excavation classe B pour fondation de rue	780	m ³	7,00 \$	5 460,00 \$
4.3	Enlèvement et disposition des trottoirs existants	93	m ²	12,00 \$	1 116,00 \$
4.4	Mise en forme de l'infrastructure	1 100	m ²	1,50 \$	1 650,00 \$
4.5	Fourniture, pose et compaction de la sous-fondation MG112	650	tonnes	10,00 \$	6 500,00 \$
4.6	Fourniture, pose et compaction de la fondation MG56	525	tonnes	16,00 \$	8 400,00 \$
4.7	Fourniture, pose et compaction de la fondation MG20	625	tonnes	20,00 \$	12 500,00 \$
4.8	Construction de trottoirs et allées de béton	256	m ²	145,00 \$	37 120,00 \$
4.9	Construction de bordures	163	m.l.	100,00 \$	16 300,00 \$
4.10	Fourniture, pose et compaction du pavage ESG-14 (PG 58H-34), 165 kg/m ²	145	tonnes	155,00 \$	22 475,00 \$
4.11	Fourniture, pose et compaction du pavage ESG-10 (PG 58H-34), 95 kg/m ²	90	tonnes	155,00 \$	13 950,00 \$

D. D. A.
6/09/23

2- Bordereau - rue Arbour (Principale à Coutu)

4.12 Réfection des entrées pavées	165 m ²	65,00 \$	10 725,00 \$
4.13 Réfection des entrées gravelées	40 m ²	20,00 \$	800,00 \$
4.14 Terre noire et gazon en plaque	325 m ²	23,00 \$	7 475,00 \$
SOUS-TOTAL VOIRIE:			146 971,00 \$
MONTANT TOTAL Arbour (Principale à Coutu) (1.0 + 2.0 + 3.0 + 4.0):			429 721,00 \$
TPS (5%)			21 486,05 \$
TVQ (9,975%)			42 864,67 \$
MONTANT TOTAL 2:			494 071,72 \$

J. G. A.
6/09/23

3- Bordereau - rue Arbour (de Coutu) et Curé Lefebvre

Item	Description	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût
1.0	Aqueduc				
1.1	Préparation de chantier et signalisation	1	global	68 555,00 \$	68 555,00 \$
1.2	Alimentation temporaire en eau potable avec protection contre les incendies	1	global	38 355,00 \$	38 355,00 \$
1.3	Enlèvement des conduites d'eau potable	1	global	3 165,00 \$	1 365,00 \$
1.4	Raccordement Ø150 (projeté-existant)	1	unité	6 555,00 \$	6 555,00 \$
1.5	Tuyau Ø150, Bionax ou PVC DR-18	345	m.l.	155,00 \$	53 475,00 \$
1.6	Bouche d'incendie complète (raccords, vanne, ...)	1	unité	10 500,00 \$	10 500,00 \$
1.7	Borne purge Modèle A-411	1	unité	5 925,00 \$	5 925,00 \$
1.8	Vanne et boîte de vanne ajustable	2	unité	2 575,00 \$	5 150,00 \$
1.9	Entrée de service Ø20	13	unité	925,00 \$	12 025,00 \$
1.10	Nettoyage par torpille, essais d'étanchéité et de salubrité	1	global	4 735,00 \$	4 735,00 \$
SOUS-TOTAL AQUEDUC:					208 440,00 \$

Item	Description	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût
2.0	Égout sanitaire				
2.1	Blocage et pompage des eaux usées	1	global	1 500,00 \$	1 500,00 \$
2.2	Enlèvement des conduites d'eau usées et regards	1	global	4 735,00 \$	4 735,00 \$
2.3	Raccordement (projeté-existant)	1	unité	3 945,00 \$	3 945,00 \$
2.4	Tuyau et raccord PVC DR-35, Ø200	343	m.l.	165,00 \$	56 595,00 \$
2.5	Entrée de service PVC DR-28, Ø150	13	unité	1 625,00 \$	21 125,00 \$
2.6	Regard d'égout préfabriqué Ø1 200	4	unité	5 250,00 \$	21 000,00 \$
2.7	Nettoyage et essai de déformation	1	global	4 175,00 \$	4 175,00 \$
2.8	Test d'étanchéité	1	global	1 320,00 \$	1 320,00 \$
2.9	Inspection par caméra	1	global	6 430,00 \$	6 430,00 \$
SOUS-TOTAL SANITAIRE:					120 825,00 \$

3- Bordereau - rue Arbour (de Coutu) et Curé Lefebvre

Item	Description	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût
4.0 Voirie					
4.1	Enlèvement du pavage existant	2 540	m ²	2,00 \$	5 080,00 \$
4.2	Excavation classe B pour fondation de rue	2 100	m ³	7,00 \$	14 700,00 \$
4.3	Mise en forme de l'infrastructure	3 100	m ²	1,50 \$	4 650,00 \$
4.4	Fourniture, pose et compaction de la sous-fondation MG112	1 850	tonnes	10,00 \$	18 500,00 \$
4.5	Fourniture, pose et compaction de la fondation MG56	1 350	tonnes	16,00 \$	21 600,00 \$
4.6	Fourniture, pose et compaction de la fondation MG20	1 315	tonnes	20,00 \$	26 300,00 \$
4.7	Fourniture, pose et compaction du pavage ESG-14 (PG 58H-34), 165 kg/m ²	440	tonnes	155,00 \$	68 200,00 \$
4.8	Fourniture, pose et compaction du pavage ESG-10 (PG 58H-34), 95 kg/m ²	250	tonnes	155,00 \$	38 750,00 \$
4.9	Fourniture, pose et compaction de l'accotement MG20	110	tonnes	45,00 \$	4 950,00 \$
4.10	Réfection des entrées pavées	280	m ²	65,00 \$	18 200,00 \$
4.11	Réfection des entrées gravelées	160	m ²	20,00 \$	3 200,00 \$
4.12	Terre noire et gazon en plaque	920	m ²	23,00 \$	21 160,00 \$
SOUS-TOTAL VOIRIE:					245 290,00 \$
MONTANT TOTAL Arbour (de Coutu) et Curé Lefebvre (1.0 + 2.0 + 4.0):					574 555,00 \$
TPS (5%)					28 727,75 \$
TVQ (9,975%)					57 311,87 \$
MONTANT TOTAL 3:					660 594,62 \$

J. DGA
6/08/23

ANNEXE B

Tableau des coûts

1 - Bordereau (Coutu - Ferland) - Annexe A	859 504 \$
2 - Bordereau (rue Arbour - Principale à Coutu) - Annexe A	429 721 \$
3 - Bordereau (rue Arbour - de Coutu et Curé-Lefebvre) - Annexe A	574 555 \$
COÛT DIRECTS TOTAUX	1 863 780 \$
Frais incidents généraux et taxes nettes applicables (25%)	465 645 \$
DÉPENSES DÉCRÉTÉES	2 329 425 \$

Préparé par :



Eric Gélinas
Directeur général adjoint
Greffier-trésorier adjoint

23 août 2023

ANNEXE C

SUBVENTION OBTENUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)



taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Municipalité (code géographique) : Sainte-Émélie-de-l'Énergie (62070)

Volet Programmation de travaux

Programme : TECQ 2019-2024

N° de dossier : 1162070

N° de version : 1

État du dossier : Approuvé

Date de transmission : 2022-10-13

Bilan

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2024

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	1 614
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	403 500 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	1 247 730 \$
Total des investissements à réaliser	1 651 230 \$

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	1 247 730 \$	0 \$	1 247 730 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	1 247 730 \$	0 \$	1 247 730 \$

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales
Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	0 \$	0 \$	0 \$

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	1 247 730 \$	0 \$	1 247 730 \$
2024-2025	0 \$	0 \$	0 \$
Total	1 247 730 \$	0 \$	1 247 730 \$

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	1 247 730 \$
Montant de la contribution gouvernementale	1 247 730 \$
Surplus/Déficits	0 \$



Municipalité (code géographique) : Sainte-Émélie-de-l'Énergie (62070)
Programme : TECQ 2019-2024

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1162070
N° de version : 1
Date de transmission : 2022-10-13

État du dossier : Approuvé

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Il n'y a pas de projet pour la priorité 1



Municipalité (code géographique) : Sainte-Émélie-de-l'Énergie (62070)
Programme : TECQ 2019-2024

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux
N° de dossier : 1162070
N° de version : 1
Date de transmission : 2022-10-13

État du dossier : Approuvé

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Il n'y a pas de projet pour la priorité 2

État du dossier : Approuvé

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux							Commentaire	
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	Total		
1	Réfection rue Curé-Lefebvre	241 Rue Curé-Lefebvre Sainte-Émérie-de-l'Énergie	Distribution Collecte	100 104	1 1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	721 078 \$	0 \$	221 078 \$		
2	Réfection rue Ferland	391 Rue Ferland Sainte-Émérie-de-l'Énergie	Distribution Collecte	154 89	1 1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	259 934 \$	0 \$	259 934 \$		
3	Réfection rue Coutu	221 Rue Coutu Sainte-Émérie-de-l'Énergie	Distribution Collecte	211 208	1 1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	150 631 \$	0 \$	150 631 \$		
4	Réfection rue Arbour	245 Rue Arbour Sainte-Émérie-de-l'Énergie	Collecte Approvisionnement	346 404	1 1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	616 087 \$	0 \$	616 087 \$		
Sous-totaux par type														
Approvisionnement						1	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	184 826 \$	0 \$	184 826 \$	
Collecte						4	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	720 091 \$	0 \$	720 091 \$	
Distribution						3	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	342 813 \$	0 \$	342 813 \$	

État du dossier : Approuvé

N°	Titre	Localisation	Type infrastructure	Long. (m)	Nb de conduite	Coûts des travaux						Commentaire	
						2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025		Total
						0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 247 730 \$	0 \$	1 247 730 \$	
			Total										

lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne
x titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%.

0/09/23

Municipalité (code géographique) : Sainte-Émèlie-de-l'Énergie (62070)
Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Approuvé

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1162070

N° de version : 1

Date de transmission : 2022-10-13

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMH

Municipalité (code géographique) : Sainte-Émèlie-de-l'Énergie (62070)
Programme : TECQ 2019-2024

État du dossier : Approuvé

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1162070

N° de version : 1

Date de transmission : 2022-10-13

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MTQ